

Anglais y étaient entrés, et qu'il avait pris la route de Québec par terre.

Je vois qu'il y est arrivé sans accident, à en juger par une lettre de madame la marquise de Vaudreuil qui m'annonce le départ de cet ecclésiastique pour se rendre en France.

Le départ de cet ecclésiastique de Québec, m'est d'ailleurs confirmé par une lettre que je reçus hier de monsieur Bigot pour lui et qu'il lui adresse en France.

Si la fréquence de mes lettres vous importunait, monseigneur, je vous supplierais de me le faire dire. Jusque là je me croirai obligé de vous informer exactement et à temps de tout ce que j'apprendrai de particulier dans les circonstances présentes.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU.

Vicaire général des colonies de la Nouvelle France, en Canada.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE.

Paris, le 3 novembre 1755.

Monseigneur,

Il m'a paru qu'il était de mon devoir et de ma reconnaissance de vous informer de l'effet qu'avait eu la lettre que monsieur Kolly, banquier de Paris, avait écrite à monsieur Simon, banquier de Londres, son correspondant.

Vous en jugerez vous-même, monseigneur, par la lettre de monsieur LeLoutre, sous le nom de J. L. Desprez, que je reçus hier 2 du courant, et dont je joins ici la copie figurée. Cette lettre m'est parvenue par la poste sous l'adresse suivante: A Monsieur l'abbé de l'Isledieu au Séminaire des Missions Etrangères, faubourg St Germain, rue du Bacq, à Paris.

Il paraît, ou du moins il y a lieu de présumer, monseigneur, que ce bon et vertueux missionnaire a reçu les cinq cents livres que vous avez ordonnées à monsieur Kolly de lui faire compter, et il paraît bien disposé à ménager cette petite ressource qui lui était extrêmement nécessaire dans la détresse où il se trouvait. Mais il paraît également qu'il est toujours à bord du vaisseau l'Oxford dans le port de Plymouth, sans pouvoir aller à terre. S'il était possible de lui procurer cette liberté cela lui ferait grand plaisir, jusqu'à ce que les circonstances plus favorables permettent de lui procurer son entière liberté. Je crois même, monseigneur, que vous en pourriez tirer des éclaircissements très utiles, s'il était en France, par la parfaite connaissance qu'il a de l'Acadie, et des propriétés et possessions respectives des deux couronnes dans cette colonie. Je vous supplie, du moins, monseigneur, de